

Objet : Etude de faisabilité d'un itinéraire de randonnée pédestre consacré aux patrimoines huguenots : choix du prestataire

La Présidente expose :

Par délibération n° 2015-06-06, le Comité syndical du Parc naturel régional des Baronnies provençales a approuvé le plan de financement d'une étude de faisabilité d'un itinéraire de randonnée pédestre consacré aux patrimoines huguenots. Cet itinéraire doit rejoindre le sud du Luberon au Diois en passant par le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

A la suite de cette délibération, des demandes de devis ont été envoyées entre le 3 août et le 15 septembre 2015.

Un seul bureau d'étude, CONSULTERRE, basé à Saint-Thomas-en-Royans, spécialisé dans l'interprétation et l'étude des patrimoines naturels et culturels, a répondu. Ses propositions méthodologiques, son apport en termes de cartographie et le phasage des interventions, ainsi que sa proposition financière correspondent aux demandes du Parc naturel régional.

Il est donc proposé de retenir le bureau d'étude CONSULTERRE pour l'étude de faisabilité d'un itinéraire de randonnée pédestre consacré aux patrimoines huguenots pour un montant de 16 500 euros HT et de 19 800 euros TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir le bureau d'étude CONSULTERRE
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU